

SYNTHÈSE DES DÉBATS DU COMITÉ DE PILOTAGE

25 MARS 2021



Ordre du jour :

- I. Espace Glenmor : présentation d'avant projet, p.1-2
- II. Avis de la municipalité sur le projet de réaménagement et de modernisation de la *Sopral*, p.2-3
- III. Présentation du budget prévisionnel, p.3-4
- IV. Antenne du Canoë-kayak Club de Pont-Réan à Saint-Senoux, p.5-6
- V. Informations diverses, p.6-7

Présent.es :

- Pierre-Marie Boutillier
- Marion Darmaillacq
- Soizic Duchet
- Sakina Guillet
- Delphine Hinry
- Marilyne Lair
- Antinéa Leclerc
- Adeline Le Coz
- Paulo Le Troquer
- Thibaut Mercier (DGS)
- Christophe Thomas
- Pierre Victoire

Absent.es et excusé.es :

- Jean-Pierre Cormier
- Géraldine Dubourg
- Hélène Lebrun
- Benoît Le Coz
- Danièle Mérel
- Patrice Provost
- Pierre Redou
- Nicolas Texier

I. Espace Glenmor : présentation d'avant projet

Rapportrice : Delphine Hinry – 4^{ème} adjointe déléguée aux Travaux, membre de la Commission Urbanisme.

Nature des débats : information (au sujet d'une décision prise en Atelier Citoyen).

Constat : l'Atelier Citoyen « Espace Glenmor », composé d'habitants, d'agents et d'élus s'est réuni à trois reprises en mars.

Le calendrier prévisionnel pour la mise en œuvre de la rénovation de l'Espace Glenmor est très serré. Nous devons signer l'un des contrats de travaux avant la fin de l'année afin de ne pas perdre la subvention DSIL, (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) accordée par la Préfecture du département.

Il convient donc de définir ensemble et assez rapidement quels types de travaux nous souhaitons apporter. L'Atelier Citoyen a donc co-construit et adopté un avant projet. On y retrouve notamment :

- Une scène amovible dans la salle Adèle Denys (grande salle).
- Des baies vitrées donnant sur les anciennes lagunes.
- Un terrassement extérieur au niveau des baies vitrées pour être à niveau.
- Le déplacement de la cuisine à proximité de la salle Adèle Denys.
- Un préau / verrière au-dessus de l'entrée principale.

- Le déplacement de la bibliothèque dans la salle Albert Poulain et les locaux de cuisine attenants.
- Un préau le long des garages côté parking, sous la salle Albert Poulain.

Ceci n'est pour l'heure qu'une proposition, idéale, formulée par l'Atelier Citoyen. Il ne s'agit en aucun cas du projet définitif.

Objectifs : rentrer dans les délais.

Etre au plus près des besoins et envies des habitants, usagers et agents.

Avantages : ne pas perdre la subvention DSIL.

Multiplication des usages de l'Espace Glenmor.

Offrir l'espace nécessaire à la bibliothèque qui est à l'heure actuelle à l'étroit.

Création d'espaces extérieurs à l'abri des intempéries.

Points de vigilance : la faisabilité, notamment technique et financière, n'a pas encore été réalisée et fera l'objet d'un examen approfondi.

Etapes à venir : valider les plans avec un architecte et les chiffrer.

Evaluer et flécher la faisabilité financière des différents travaux et aménagements envisagés.

Début des travaux en 2022.

Positionnement du COPIL : soutien la proposition formulée par l'Atelier Citoyen, à l'unanimité.

II. Avis de la municipalité sur le projet de réaménagement et de modernisation de la *Sopral*

Rapporteur : Paulo Le Troquer – 5^{ème} adjoint délégué à la Communication, membre de la Commission Communication.

Nature des débats : co-décision (en gestion par consentement).

Constat : la *Sopral* (entreprise locale, une quarantaine de salariés, production d'aliments pour animaux) souhaite réaménager et moderniser le site de Macaire, à Pléchâtel, en bord de Vilaine.

La majorité des aménagements auront lieu dans l'enceinte existante de l'usine.

La municipalité est invitée à donner un avis sur la question.

Il n'y aura aucun impact sur le réseau d'eau potable selon le Syndicat Mixte de Production d'eau potable Ouest 35.

L'eau de nettoyage utilisée sur le site est filtrée par une station de pré-traitement avant rejet dans la Vilaine.

Les mesures des poussières rejetées par l'usine sont bien en-dessous des seuils limites autorisés.

L'Agence Régionale de Santé a demandé de nouvelles mesures concernant l'impact sonore du site pour le voisinage ainsi que des analyses d'eau en amont et en aval.

Difficulté de mesurer l'impact des odeurs pour le voisinage et pour trouver des parades à ce problème pour la *Sopral*.

La Commission Environnementt de VHBC donne un avis favorable au projet sous réserve que les communes voisines n'y soient pas défavorables.

Objectif : faire adopter une position commune à la municipalité et émettre un avis avant le 16 avril.

Points de vigilance : tous les impacts (sonores, olfactifs, environnementaux...) n'ont pas été mesurés et / ou analysés.

Etapes à venir : le directeur technique de la *Sopral* a proposé aux élus de visiter l'usine de Macaire le 1^{er} avril, ce qui sera fait.

Echanges à venir avec les autres communes concernées et le commissaire enquêteur.

Le sujet sera mis à l'ordre du jour du prochain Conseil municipal.

Positionnement du COPIL : ne se prononce pas, en attente d'informations complémentaires.

III. Présentation du budget prévisionnel

Rapportrices et rapporteur : Adeline Le Coz – conseillère déléguée aux Finances, membre de la Commission Finances et Affaires générale.

Maryline Lair – membre de la Commission Finances et Affaires générales.

Thibaut Mercier – Directeur Général des Services (DGS)

Nature des débats : information (au sujet d'une décision prise en commission).

Constat : ce budget n'est pas encore finalisé.

Budget fonctionnement prévisionnel

Dépenses : 1 482 700 euros dont 171 000 euros de prestations de services et 600 000 euros en personnel administratif et technique.

Recettes : 1 251 991 euros.

Solde global : - 230 709 euros.

Depuis quelques années, on observe une tendance globale de diminution des recettes et d'augmentation des dépenses.

Ce budget de fonctionnement ci-dessus sera encore amendé.

Budget investissement prévisionnel

Dépenses : 827 402 euros dont 200 000 euros de subventions d'investissements, 439 123 de dotations, fonds divers et réserves et 180 000 euros d'emprunts.

Recettes : 851 104 euros.

Solde global : + 23 702 euros.

Ce budget d'investissement est susceptible d'être amendé.

Objectifs : réduire les dépenses sur certaines lignes de fonctionnement.

Optimiser des ressources humaines, réduire le recours à des prestataires extérieurs (personnel, travaux...).

Etre à l'équilibre et repenser le budget de fonctionnement. Maintenir une recherche d'excédent pour pouvoir investir dans des projets.

Point de vigilance : la commune a contracté dans le passé des emprunts importants (Pôle Enfance, restaurant scolaire...) qu'il nous faut prendre en considération.

Etapas à venir : le conseiller des élus à la Trésorie sur les questions budgétaires travaillera avec nous la semaine prochaine sur le budget de cette année mais aussi sur celui des années à venir.

Présenter et valider un budget cohérent au Conseil municipal le 8 avril.

Positionnement du COPIL : favorable, à l'unanimité.

IV. Antenne du Canoë-kayak Club de Pont-Réan à Saint-Senoux

Rapportrice : Commission Attractivité et Environnement.

Nature des débats : co-décision (en gestion par consentement).

Constat : le Canoë-kayak Club de Pont-Réan propose à la commune d'ouvrir une antenne sur le site de la Mare aux Mortiers pour les mois de juillet et août.

Le Club met à disposition un animateur et les embarcations.

Les termes de l'accord restent à définir : partenariat ou subvention ?

L'accord proposé à la municipalité porterait sur trois ans.

Saint-Senoux et la Mare aux Mortiers, qui est une aire de bivouac autorisée, deviendrait un point étape sur la randonnée fluviale entre Pont-Réan et Guipry-Messac.

Objectifs : accueillir ou non une antenne du Canoë-kayak de Pont-Réan sur le site de la Mare aux Mortiers.

Définir les modalités de cette installation : partenariat (investissement financier initial débouchant sur d'éventuelles recettes) ou subvention (coût initial bien moindre, aucune recette).

Avantages : mise en valeur du site de la Mare aux Mortier, intégration à un projet touristique territorial.

Multiplication des activités à Saint-Senoux.

Possibilité de dégager des recettes pour la commune au bout de deux ans si partenariat.

Points de vigilance : emprise sur l'espace et la cohabitation avec les autres activités qui pourraient avoir lieu à la Mare aux Mortiers.

L'emprise au sol sur le domaine public n'a pas été évoquée.

Equité dans l'attribution d'une subvention éventuelle vis-à-vis des associations senonnaises.

Un partenariat entraînerait une relation d'ordre commerciale inédite entre la municipalité et une association. Plusieurs élus ne sont pas à l'aise avec cette idée.

Etapas à venir : définir les modalités de l'accord.

Positionnement du COPIL : favorable, à l'unanimité, à cette installation.

En attente d'informations complémentaires pour se prononcer sur les modalités de cet accord.

V. Informations diverses

→ Plusieurs équipes de bénévoles se relaient pour baliser et remettre en état la signalétique et les sentiers de randonnée de la commune.

→ Les travaux du bar-épicerie vont pouvoir débuter dans les semaines à venir.

→ Le comité du Budget Participatif a été formé. Il sera composé de quatre habitants, trois élus et deux agents.

→ Nous avons rencontré les élus de Bourg-des-Comptes et de Saint-Malo-de-Phily le 22 mars à la Mare aux Mortiers pour évoquer l'évènement culturel et artistique estival *Un soir sur l'île*, en compagnie des producteurs et autres acteurs institutionnels. <https://www.boumboumproduction.com/unsoirsurlile2020>.